



Délibération n° 2023 12 18-04 -FINANCES - Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Décision modificative n°2

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 11/12/2023		
En exercice :	33		
Présents :	27	Affichage de la convocation : 12/12/2023	
Pouvoirs :	4		
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 20/12/2023	
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Edouard WILLEMEN, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.			
Absents ayant remis pouvoir :			
Mme Aline DURAND pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Fatima FERNI pouvoir à M Daniel JULLIEN M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS-MOREAU			
Absents ou excusés :			
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE			

Mme Béatrice DUMORTIER est élue secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

La décision modificative n°2 a pour vocation l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

Il est proposé la décision modificative n°2 suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu BP	DM2	Prévu BP	Chapitre	Libellé Chapitre	Prévu BP	DM2	Prévu BP
001	Solde d'exécution	404 022,10		404 022,10	10	Dotations, fonds divers et réserve dont 1068	739 382,36		739 382,36
0033	Aménagements bâtiments sportifs	58 199,62		58 199,62	13	Subvention d'investissement	0,00		0,00
0044	Salle Clos des Visitandines	763 065,82		763 065,82	16	Emprunts et dettes assimilées	1 531 616,53	140 000,00	1 671 616,53
0048	Accès nouvelles technologies	18 000,00		18 000,00	024	Produits des cessions d'immobilisation	0,00		0,00
0050	Stade et divers équipements sportifs	38 445,05		38 445,05	27	Prêt	7 975,00		7 975,00
0054	Terrains communaux	255 000,00		255 000,00	0044	Salle Clos des Visitandines	273 530,00		273 530,00
0056	Salle des fêtes	0,00		0,00	0058	Maison médicale	130 000,00		130 000,00
0057	Tiers lieu	13 331,35		13 331,35	060	Eclairage public	72 000,00		72 000,00
0058	Maison médicale	130 000,00		130 000,00	0144	Travaux bâtiments communaux	96 000,00		96 000,00
0059	Maison cole de la Fausse		140 000,00	140 000,00	0714	Voirie générale	9 060,00		9 060,00
0060	Eclairage public	114 159,60		114 159,60					
0069	Aménagements parc locatif	199 855,35		199 855,35					
0101	Travaux aux écoles	216 385,75		216 385,75					
0102	Construction bâtiments scolaires	388,80		388,80					
0143	Travaux dans salles municipales	40 000,00		40 000,00					
0144	Travaux bâtiments communaux	400 735,56		400 735,56					
0714	Voirie générale	60 000,00		60 000,00					
0719	Eaux pluviales	264 000,00		264 000,00					
020	Dépenses imprévues	15 000,00		15 000,00					
010	Dotation, fonds divers et réserves	5 600,00		5 600,00					
16	Emprunts et dettes assimilées	325 000,00		325 000,00					
20	immobilisations incorporelles	50 000,00		50 000,00					
21	immobilisations corporelles	12 000,00		12 000,00					
Total des dépenses réelles		3 383 189,00	140 000,00	3 523 189,00	Total des recettes réelles		2 859 563,89	140 000,00	2 999 563,89
040	Opérations entre sections	70 000,00		70 000,00	040	Opérations entre sections	290 000,00		290 000,00
					021	Virt de la sect' de fonctionnement	303 625,11		303 625,11
Total des dépenses d'ordre		70 000,00	0,00	70 000,00	Total des recettes d'ordre		593 625,11	0,00	593 625,11
Total des dépenses d'investissement		3 453 189,00	140 000,00	3 593 189,00	Total des recettes d'investissement		3 453 189,00	140 000,00	3 593 189,00

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 8 822 357,00 €

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

31 suffrages exprimés :
26 voix Pour 5 Contre
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

- ADOPTE** la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal 2023, telle que présentée par Monsieur le Maire
- DIT QUE** le montant total de la DM n°2 est de :
140 000 € en dépenses et recettes – section d'investissement
- DIT QUE** le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 5 229 168 € en fonctionnement et 3 593 189,00 € en investissement pour un montant total de 8 822 357,00€.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

22 DEC. 2023
et de la publication en mairie le

22 DEC. 2023
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN

